

# Publication du rapport THOUROT-FAUVERGUE "d'un continuum de sécurité vers une sécurité globale"

## Continuum de Sécurité Vers une sécurité globale

Les députés Alice THOUROT et Jean-Michel FAUVERGUE ont rendu leur rapport intitulé "*D'un continuum de sécurité vers une sécurité globale*" au Premier ministre, en présence du ministre d'État, ministre de l'intérieur, le 11 septembre dernier.

Le ministère de l'intérieur ouvre une phase de concertation avec les représentants des organisations professionnelles de la sécurité privée pour prolonger la réflexion.

L'USP VALEURS participera les 29 et 31 octobre prochains aux deux premières réunions de concertation.

**Ce rapport vise à donner à l'univers de la sécurité privée les moyens de la confiance et de l'ambition. Il aborde notamment les axes suivants :**

1.

### **Réformer le marché de la sécurité privée afin de lui redonner crédibilité et confiance :**

1.1. Investir massivement dans la gestion des ressources humaines

1.2. Se donner les moyens de faire mûrir le secteur de la sécurité privée

1.3. Proposer une démarche de certification afin de donner des garanties de la crédibilité

2.

## **Valoriser et protéger la profession comme les professionnels :**

2.1. Valoriser l'exercice d'activités privées de sécurité

2.2. Protéger les professionnels du secteur

3.

## **Repenser les conditions de travail sur le terrain dans une recherche d'efficacité et d'opérationnalité :**

3.1. Les conditions d'armement

3.2. Les moyens d'équipement

4.

## **Envisager le renforcement des collaborations avec les forces de sécurité de l'État dans l'exercice de plusieurs compétences :**

4.1. Favoriser une meilleure association et coordination avec les forces de sécurité de l'État sur le terrain

4.2. Réfléchir aux compétences actuellement exercées par les forces de l'État susceptibles d'être efficacement remplies par les professionnels de la sécurité privée

4.3. Envisager l'intervention de sociétés privées de sécurité sur de nouvelles thématiques

5.

**Revoir les conditions de la régulation et du contrôle du secteur de la sécurité privée :**

5.1. S'appuyer sur un Conseil national des activités privées de sécurité réformé

5.2. Étendre le champ du contrôle opéré par le Conseil

5.3. Renforcer les contrôles diligentés et les sanctions prises

5.4. Envisager des modalités régulières d'évaluation des dispositifs de sécurité et de sûreté mis en place par des partenaires de l'État au-delà des contrôles du CNAPS.

[Télécharger le Rapport THOUROT-FAUVERGNE](#)